

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 17/12/2018 réuni en séance ordinaire à la salle de l'Ancienne Ecole à 18 h 00

Présidé par : Jacques NIVON, Maire

Secrétaire de séance : Marie BODY, 1ere adjointe

PRESENTS : Jacques NIVON

Marie BODY

Emile Mallet

Daniel GRANDIN

Fabrice ARNAUD

Ernst LOPES CARDOZO

Gérard NELH

Adrien DONZET

Marine PANAZOL

Louis MEGE PONZO

EXCUSE : Jérôme PLANTEVIN

0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12/11/2018 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil du 12 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1 – PRESENTATION PAR L'ASPDA DE LEUR PROJET « LUTRINS » :

Mme Franck, Présidente de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine et du Développement des Activités culturelles présente le projet de l'association. Celle-ci propose de mettre en place dans le village des panneaux d'information relatant l'histoire du village et de certains bâtiments communaux. Trois sites ont été retenus : l'école du village, la Mairie et l'église St Pierre. Ces panneaux seront fixés sur des murs ou mis sur des lutrins métalliques. Cette opération sera prise en charge financièrement par l'association aidée par le Département.

2 – DELIBERATION SUR LA REVISION ANNUELLE DE LOYER DE L'ECOLE :

Le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de réviser, au 1^{er} Janvier 2019, le montant du loyer de l'appartement de l'école. Cet appartement étant conventionné, il s'agit d'appliquer une formule préétablie. Le loyer mensuel 2019 de l'appartement sera de 494,75 € (488,64 € en 2018) et de 15,30 € pour le jardin (15,11 € en 2018). Accord à l'unanimité du Conseil.

3 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

La Directrice de l'école de Rémuzat sollicite la Commune pour une participation de 40 € à un voyage scolaire auquel participera Lynn BOLLING. Ce séjour se déroulera au CAP D'AGDE et coutera 6018 € et sera l'occasion pour les enfants de valider en milieu naturel les connaissances acquises en classe tout au long de l'année. Le Maire propose que cette somme soit portée au budget 2019. L'ensemble des Conseillers donnent leur accord.

4 – RENOUELEMENT CONTRAT JVS POUR LA SIGNATURE ELECTRONIQUE DU MAIRE:

L'avenant au contrat JVS concernant la signature électronique du Maire doit être renouvelé 01/01/2019. Dans le cadre de la dématérialisation de tous les documents comptables, ce type de signature est obligatoire. Le montant de cet avenant est de 105,01 € annuel. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

5 – DELIBERATION POUR ENCAISSER DEUX CHEQUES DE 80 € :

Alexia Carr pour fêter les 80 ans de sa maman, Boris Ledreau pour son départ vers la Nouvelle Zélande ont utilisé la salle d'animation et ont réglé le montant de la location en chèque soit deux fois 80 €. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour que ces règlements soient transmis au trésor public.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- **ENS** : Le Maire précise que la convention tripartite Département de la Drôme, CENRA et la commune modifiée suivant les remarques des Conseillers lors du précédent Conseil n'est toujours pas revenue. Il propose d'en reparler avec Mme Thomine lors de sa prochaine visite prévue le 11 Janvier prochain.
- **OPERATION « DOLEANCES et PROPOSITIONS » de l'AMRF** : L'Association des Maires Ruraux de France a lancé le 8 Décembre une opération « Mairie ouverte » afin que le public puisse venir donner son avis sur les évènements actuels en remplissant des fiches « doléances et propositions ». Cette opération est prolongée jusqu'au tout début de l'année 2019. Après discussion, il est décidé de relayer sur la Commune cette opération. Le Maire fera une information dans les boites aux lettres et transmettra des fiches à chaque Conseiller.